

# SEANCE DU 31 Octobre 2014

\*\*\*\*\*

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents ou représentés : 11**

**Nombre de conseillers votants : 11**

Le trente et un Octobre deux mil quatorze, le Conseil Municipal de la commune d'Argenvières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de MAUPLIN Jean-Claude Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : **27/10/2014**

**PRESENTS** : M. MAUPLIN Jean-Claude, Maire, Mme MENARD Francine, M. PROST André, Mme TRINQUET Simone, Mme BRUNET Christine Annick, M. GERMAIN Bruno, Mme BROC Caroline, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, M. MARTIN José, M. MICHAUD Frédéric

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BRUNET Christine Annick

## ► **Contrat Ségilog**

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service SEGILOG arrive à échéance le 31 octobre 2014. La société SEGILOG propose de renouveler celui-ci pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal donne son accord pour le renouvellement du contrat SEGILOG, accepte le montant des rémunérations ainsi que les modalités de paiement :

1- pour un total de 5 427.00 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et se décomposant ainsi :

- pour la période du 01/11/2014 au 31/10/2015 : 1 809.00 € HT
- pour la période du 01/11/2015 au 31/10/2016 : 1 809.00 € HT
- pour la période du 01/11/2016 au 31/10/2017 : 1 809.00 € HT

2 – pour un total de 603.00 € HT destiné à l'obligation de maintenance, de formation et se décomposant comme suit :

- pour la période du 01/11/2014 au 31/10/2015 : 201.00 € HT
- pour la période du 01/11/2015 au 31/10/2016 : 201.00 € HT
- pour la période du 01/11/2016 au 31/10/2017 : 201.00 € HT

Le Conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le renouvellement du contrat.

- *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 13/11/2014*

## ► **Frais de fonctionnement écoles de Sancergues 2013/2014**

Monsieur Le Maire donne lecture des frais de fonctionnement des écoles de Sancergues pour l'année 2013/2014. 4 enfants y sont scolarisés. Les frais s'élèvent à 607.80€ par enfant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les frais de fonctionnement des écoles de Sancergues pour l'année 2013/2014 s'élevant à 2 428.32€.

- *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 13/11/2014*

## ► **Retrait du Syndicat de Transport Scolaire de La Charité sur Loire**

Suite à la nouvelle législation, la commune d'Argenvières, qui était adhérente depuis 1967, doit se retirer du Syndicat de Transport Scolaire de La Charité sur Loire. Le transport scolaire pour les établissements scolaires de la Nièvre est désormais géré par le Syndicat de Ramassage Scolaire de Sancergues.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal accepte le retrait du SITS de La Charité sur Loire.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 13/11/2014*

► **Pact 18 : contrôle des assainissements non collectifs - révision des prix**

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire d'accepter la révision des prix établi par le PACT 18 pour le contrôle des assainissements non collectifs, puisque cette compétence est prise par la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 13/11/2014*

► **Frais de fonctionnement des écoles de La Charité sur Loire 2014/2015**

Monsieur Le Maire donne lecture des frais de fonctionnement des écoles de La Charité sur Loire pour l'année 2014/2015. 21 enfants y sont scolarisés. Les frais s'élèvent à 914.70€ par enfant.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les frais de fonctionnement des écoles de La Charité sur Loire pour l'année 2014/2015 s'élevant à 19 208.70€ au début l'année 2015.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 13/11/2014*

► **SGA Meyer : contrat d'entretien des assainissements**

Monsieur le Maire donne lecture du contrat pour l'entretien des réseaux d'assainissement individuels des habitants de la commune. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La faculté de résilier ce contrat est laissée à chacune des parties, à charge pour celle qui en prendrait l'initiative d'en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date d'expiration du dit contrat.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal accepte le nouveau contrat ainsi que les nouveaux tarifs et donne l'accord à Monsieur Le Maire de signer les documents.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 13/11/2014*

► **Autorisation permanente et générale pour effectuer des poursuites**

Monsieur Le Maire informe que suite au changement du Chef de Poste de la Trésorerie de Baugy, il convient d'effectuer une nouvelle autorisation permanente et générale pour effectuer des poursuites, ainsi que l'établissement d'une convention relative aux poursuites des produits locaux entre la trésorerie de Baugy et notre commune.

L'autorisation permettra d'adresser tous actes de poursuites (lettre de rappel, commandements de payer, mise en demeure,...) envers les redevables défaillants pour tous les budgets.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal autorise Le Chef de Poste de la Trésorerie de Baugy de façon permanente et générale à faire des poursuites, et Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat relative aux poursuites sur produits locaux.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 13/11/2014*

► **DETR plan de financement : reprise de concession et ossuaire**

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal sollicite une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R., afin créer un ossuaire dans le cimetière et de reprendre des concessions. Le plan de financement est le suivant :

<b>Montant H.T. du projet</b>	<b>15 916.67€</b>
Ossuaire	916.67€
Reprise de 30 emplacements	11 250.00€
Exhumations	3750.00€
Subvention DETR (30%)	4 775.01€
Fonds propres	11 141.66€
<b>Total</b>	<b>15 916.67€</b>

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 13/11/2014*

#### **► Régie pêche**

Après vérification avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la régie de pêche, il s'avère que le titre n°69 de l'année 2013 concernait bien la vente d'un ticket. Il est donc nécessaire d'annuler ce titre par un mandat de 4€ au compte 673 et d'émettre un nouveau titre de ce même montant au 70352.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte les écritures comptables suivantes :

- Mandat au 673 (annulation de titre sur exercices antérieur) de 4€
- Titre au 70352 (régie pêche) de 4€

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 14/11/2014*

#### **► Aménagement ancien camping - maîtrise d'œuvre**

Afin de donner suite au projet d'aménagement d'une halte sur l'emplacement de l'ancien camping pour les usagers de la Loire à Vélo et de la boucle cyclable élaborée par le Pays Loire Val d'Aubois, il est nécessaire de demander l'assistance d'un bureau d'étude afin de concevoir le projet et d'en assurer la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Le Maire propose de confier cette mission à l'Atelier Passages de Bourges qui a déjà accompagné la commune pour des aménagements similaires.

La rémunération de l'Atelier Passages sera déterminée par le pourcentage contractuel appliqué aux coûts réels des travaux, son montant ne devant pas excéder 10 000€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte de confier la maîtrise d'œuvre à l'Atelier Passages.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 19/11/2014*

#### **► Décision modificative**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante, afin de mandater les échéances d'emprunts (capital)

imp. 2117 (forêt) : - 620,00 €

imp. 1641 (capital) : + 620,00 €

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 02/12/2014*

#### **► Décision modificative**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante, afin d'effectuer les écritures pour le reversement du FNGIR

imp. 6042 : - 21,00 €  
imp. 73923 : + 21,00 €

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 22/12/2014

### **► Décision modificative**

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante:  
imp. 73925 : + 560,00€  
imp. 73111 : + 560,00€

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 16/01/2015

### **Questions diverses :**

#### Logement Salle du Foyer

La réparation des sanitaires y compris le remplacement du chauffe eau électrique ont été confiés à l'entreprise BERNARD Thierry d'Herry. Le cout de la réparation s'élève à 760.08€ TTC.

#### Déchetterie de la Charité sur Loire

La déchetterie de La charité ne veut pas investir dans des badges d'accès pour les habitants d'Argenvières, par conséquent l'accès se fera toujours par le système de carton.

#### SMIRTOM Saint Amandois

Des informations ont été demandées au SMIRTOM de Saint Amand Montrond concernant la déchetterie de Sancergues. Le coût serait de 22€/habitants (La Charité 21.47€/hab). Les horaires sont : lundi : fermé  
mardi, jeudi et samedi : 8h30-11h50 mercredi et vendredi : 13h30- 16h50. Le Conseil Municipal a décidé à la majorité (Contre : 9, Pour : 1, Abstention : 1) de ne pas aller plus loin dans la démarche auprès du SMIRTOM St Amandois.

#### Salle du Foyer

Il est décidé d'acheter des poubelles pour le tri du verre, et un cendrier pour la salle du foyer.

#### Défibrillateur

Des devis vont être demandés. Une subvention va être sollicitée auprès de nos assurances. La formation sera assurée par le SDIS.

L'emplacement du défibrillateur est prévu dans la salle du foyer.

#### Commission PCS-DICRIM

Afin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde et d'établir le Document Information Communale sur les Risques Majeurs, il convient de créer une commission, les personnes ont été désignées :

Ménard Francine	Prost André
Trinquet Simone	Broc Caroline
Champroux Martial	Michaud Frédéric

#### Cérémonie de la Saint Martin

Elle aura lieu le Dimanche 09 novembre 2014 à 10h30.

#### Cérémonie du 11 novembre 2014

Le rassemblement a lieu à l'écluse à 11h00.

#### Circulation rue des Deux Eglises

Une réunion de quartier est à prévoir dans le courant du 1er trimestre 2015, pour résoudre le problème de circulation dans la rue des Deux Eglises.

#### Noël des enfants

Le Noël des enfants des Communes de Saint Léger Le Petit et Argenvières (3ans à 8ans) sera organisé à la salle du foyer d'Argenvières le samedi 2 décembre 2014 à 14h30.

#### Décoration de Noël

Des décorations de Noël vont être achetées. Le jour prévu pour l'installation des décorations dans la commune est prévue le samedi 29 novembre 2014 à 9h.